Publié le 24/10/25
AR Prefecture
006-250601499-20250930-2025_09_04-DE
Reçu le 01/10/2025

Extrait du registre des délibérations du syndicat mixte
Conservatoire des Alpes-Maritimes
250 601 499 00032

CONSERVATOIRE DES ALPES-MARITIMES

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES 06

DÉLIBÉRATION N°2025-09/04

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le mardi 30 septembre 2025 à 14h00, le Comité Syndical du Conservatoire des Alpes-Maritimes s'est réuni au Palais Sarde, situé au 10 rue de la Préfecture à Nice, pour donner suite à la convocation adressée par Mme Marie-Amélie GINESY, Présidente en exercice, par courriel le 22/09/2025.

Nombre de membres en exercice : 61	*Nombre de membres absents excusés : 51*
Nombre de membres présents : 10	*Nombre de suffrages exprimés : 16*

Pour le Département 06 : Mme Joelle ARINI, Titulaire, Excusée.
Pour le Département 06 : M. Xavier BECK, Titulaire, Excusé.
Pour le Département 06 : M. Yannick BERNARD, Titulaire, Excusé.
Pour le Département 06 : Mme Christelle D'INTORNI, Titulaire, Excusée.
Pour le Département 06 (3 voix) : Mme Céline DUQUESNE, Titulaire, Présente.
Pour le Département 06 : Mme Sabrina FERRAND, Titulaire, Excusée.
Pour le Département 06 : Mme Pascale GUIT-NICOL, Titulaire, Excusée.
Pour le Département 06 : M. David KONOPNICKI, Titulaire, Excusé
Pour le Département 06 : M. Gérald LOMBARDO, Titulaire, Excusé.
Pour le Département 06 : Mme Sébastien OLHARAN, Titulaire, Excusé.
Pour le Département 06 : Mme Michèle OLIVIER, Titulaire, Excusée.
Pour le Département 06 (3 voix) : Mme Pierrette ALBERICI, Suppléante, Présente.
Pour le Département 06 (3 voix) : M. Auguste VEROLA, Titulaire, Présent.
Pour la Commune de ANDON : M. Daniel BORTOLINI, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de ASPREMONT : Mme Catherine SALET, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de BAIROLS : M. Frédéric AUDIBERT, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de BELVEDERE : M. Thierry GIACOMO, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de BENDEJUN : M. Thierry LORETTE, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de BEUIL : M. Christian GUILLAUME, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de BLAUSASC : Mme Evelyne LABORDE, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de BREIL-SUR-ROYA : Mme Isabelle SAUVE, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de CANTARON : M. Christian DI MARTINO, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de CARROS : Mme Virginie SALVO, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de CLANS : Mme Louise RAPPUC, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de COLOMARS : Mme Isabelle BRÈS, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de COURSEGOULES : Mme Marie-Pierre DAVID, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de DRAP : Mme Katy NICOLAS, Titulaire, Excusée.

AR Prefecture
006-250601499-20250930-2025_09_04-DE
Reçu le 01/10/2025

Pour la Commune de FONTAN : M. Philippe OUDOT, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de GILETTE : Mme Martine ALBERTI, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de GREOLIERES : Mme Patricia BUSUTTIL, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de GUILLAUMES : M. Alain BRES, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de ISOLA : Mme Elise CLARY, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de LA BRIGUE : M. Daniel ALBERTI, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de LA PENNE : Mme Hélène DELYFER, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de LA ROQUETTE SUR VAR : M. Philippe BRUSCHI, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de LA TOUR SUR TINEE : Mme Pamela MAC CLURE, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de LANTOSQUE : M. Jean THAON, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de L'ESCARÈNE : M. Jean Claude VALLAURI, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de LEVENS (1 voix) : M. Régis GUILLAUME, Titulaire, Présent.
Pour la Commune de LUCERAM : Mme Michèle BARNOIN, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de MALAUSSENE : M. Jean Pierre CASTIGLIA. Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de MOULINET : M. Michel PALLANCA, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de PEILLE : M. Cyril PIAZZA, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de PEILLON : M. Jean-Marc RANCUREL, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de PEONE (1 voix) : Mme Marie-Amélie GINESY, Présidente, Titulaire, Présente.
Pour la Commune de PUGET-THENIERS (1 voix) : Mme Anne-Marie REDELSPERGER, Titulaire, Présente.
Pour la Commune de RIMPLAS : M. Pascal GUGLIEMETTI, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de ROQUEBILLERE : M. Romain GUINTRAND, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de ROQUESTERON : Mme Alexandra BISSON, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE : M. Thibault DESOMBRE, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de SAINT-ETIENNE-DE-TINEE (1 voix) : Mme Christiane MATTEI, Titulaire, Présente.
Pour la Commune de SAINT-MARTIN-DU-VAR (1 voix) : Mme Michèle GARDONCINI, Titulaire, Présente.
Pour la Commune de SAINT-MARTIN-VESUBIE (1 voix) : Mme Gisèle MARTIN, Titulaire, Titulaire.
Pour la Commune de SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE : Mme Anne-Marie ZIMMERMAN, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de SAINT-VALLIER-DE-THIEY : Mme Nicole BRUNN-ROSSO, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de SIGALE : Mme Stéphanie GORDOLON, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de SOSPEL (1 voix) : M. Renaud DETOEUF, Titulaire, Présent.
Pour la Commune de TENDE : M. Jean-Charles QUERCIA, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de TOURRETTE LEVENS : M. Bertrand GASIGLIA, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de VALDEBLORE : Mme Dominique HOUZE RESMOND, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de VILLARS-SUR-VAR : Mme Cécile BESSONE, Titulaire, Excusée.

AR Prefecture
006-250601499-20250930-2025_09_04-DE
Reçu le 01/10/2025

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS
DELIBERATION N°2025-09/04 DU 30/09/2025

Extrait du registre des délibérations du
Conservatoire des Alpes-Maritimes
250 601 499 00032

La Présidente rappelle aux membres du Comité Syndical :

VU l'adoption du Comité Syndical en date du 19/06/2025 sur la suppression d'un poste administratif,

VU l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En date du 19/06/2025, Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité le tableau des effectifs ci-dessous :

63 Emplois permanents au 01/06/2025

FILIERE	CAT	GRADE	TC	TNC	TOTAL
ADM	A	Attaché Principal 35 Hrs	1	0	1
CULT	A	Prof d'Enseignement Art. Hors Cl. 16 Hrs	1	0	1
CULT	A	Prof d'Enseignement Art. Cl. Normale 16 Hrs	3	0	3
CULT	B	A.T.E.A. Principal 1ère classe 20 Hrs	23	6	29
CULT	B	A.T.E.A. Principal 2ème classe 20 Hrs	13	8	21
ADM	B	Rédacteur Territorial 35 Hrs	4	0	4
ADM	C	Adj. Administratif Principal 1ère C. 35 Hrs	3	0	3
ADM	C	Adj. Administratif Principal 2ème C. 35 Hrs	0	0	0
ADM	C	Contrat d'apprentissage	1	0	1
TOTAL			49	14	63

Suite à l'appréciation favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction publique Territorial,

Et en rappelant que les mouvements du personnel n'ont pas d'impact sur la masse salariale,

Il convient de procéder à la fermeture des emplois suivants du tableau des effectifs:

- 1 emploi permanent d'assistant administratif 1ère classe (cadre C) à temps complet 35h à compter du 01/10/2025,
- 3 emplois permanents d'assistant territorial d'enseignement artistique 2ème classe (cadre B) à temps non -complet à compter du 01/10/2025.

AR Prefecture
006-250601499-20250930-2025_09_04-DE
Reçu le 01/10/2025

Et de procéder à l'ouverture des emplois suivant dans le tableau des effectifs :

- 1 emploi permanent de professeur d'enseignement artistique Hors classe (cadre A) à temps complet à compter du 01/10/2025,
- 3 emplois permanents d'assistant territorial d'enseignement artistique 2ème classe (cadre B) à temps complet à compter du 01/10/2025.

Ainsi, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la mise à jour du tableau des effectifs ainsi proposée:

63 Emplois permanents au 01/10/2025

FILIERE	CAT	GRADE	TC	TNC	TOTAL
ADM	A	Attaché Principal 35 Hrs	1	0	1
CULT	**A**	**Prof d'Enseignement Art. Hors Cl. 16 Hrs**	**2**	**0**	**2**
CULT	A	Prof d'Enseignement Art. Cl. Normale 16 Hrs	3	0	3
CULT	B	A.T.E.A. Principal 1ère classe 20 Hrs	23	6	29
CULT	**B**	**A.T.E.A. Principal 2ème classe 20 Hrs**	**16**	**5**	**21**
ADM	B	Rédacteur Territorial 35 Hrs	4	0	4
ADM	**C**	**Adj. Administratif Principal 1ère C. 35 Hrs**	**2**	**0**	**2**
ADM	C	Contrat d'apprentissage	1	0	1
TOTAL			52	11	63

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ont été inscrits au budget 2025.

OUÏ L'EXPOSÉ DE LA PRÉSIDENTE, ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE COMITÉ SYNDICAL, A L'UNANIMITÉ,

ADOPTE la mise à jour du tableau des effectifs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents pour extrait conforme.

La Présidente
Marie-Amélie GINESY

CONSERVATOIRE DES ALPES-MARITIMES